

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU DIMANCHE 08 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit janvier à quinze heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, BONTE Maryse, GOSSET Aurélie, DOUSSIN Christophe, CAPBLANQUET Gérard, ROUANET Claudie.

Absents excusés : COMPAN Franck DURANT Sandrine TOURNIER Joël

Date de la convocation : 02/01/2017

Secrétaire de séance : DOUSSIN Christophe

Ordre du Jour :

- 1 – Nouvelle communauté de communes : désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant
- 2 – Questions diverses

1 – Nouvelle communauté de communes : désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant :

Monsieur le Maire donne lecture en séance du projet de délibération pour la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour la nouvelle communauté de communes :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-6-2,
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu l'arrêté du préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Canton de Cazères, de la Communauté de Communes Louge et Touch et de la Communauté de Communes du Savès

Vu l'arrêté du préfectoral du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

Considérant que la commune de Marignac-Lasclares dispose de moins de 1000 habitants,

Considérant que la commune de Marignac-Lasclares disposera au sein du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion d' 1 siège,

Considérant que les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Ainsi sont désignés :

Titulaire	CAPBLANQUET Gérard	Le Maire
Suppléant	DOUSSIN Christophe	Le 1 ^{er} adjoint

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à la désignation des deux délégués ci-dessus.

Délibération n°01-2017

2 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 15h30

Pour copie conforme